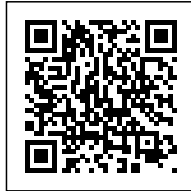


ARNAQUE - LE SITE ULLIS-IMMO.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 13/09/2024. Il propose d'investir dans les places de parking. Ce secteur est un des plus importants du supermarché de l'arnaque. Nous avons identifié plus de 150 sites frauduleux ! L'arnaque a commencé en mai 2019 et se continue...

Le site internet

Il a été créé le 07/12/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/ullis-immo.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 59 39 79 32

Il est utilisé par un autre site frauduleux. Il s'inscrit dans une série intéressante :

lescollines-europe.com	01 59 39 75 46
sofilo-immo.fr	01 59 39 79 27
ullis-immo	01 59 39 79 32
fonciere-cronos-immo.com	01 59 39 79 32

Le numéro 07 56 79 55 30

Il est utilisé par un autre site frauduleux. Il s'inscrit dans une série intéressante :

ullis-immo.com	07 56 79 55 30
primo-groupe.fr	07 56 79 55 30
ldc-crypto	07 56 79 55 56

Le numéro 07 57 90 10 07

Il est utilisé par un autre site frauduleux. Il s'inscrit dans une série intéressante :

orpavimob-ehpad.com	07 57 90 09 34
bko-inv.com	07 57 90 09 69
ullis-immo.com	07 57 90 10 07
parclick-fr.fr	07 57 90 10 07

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Sébastien DALENCOMTE
- M. Laurent SIMON

Les produits

Le propose d'investir dans des places de parkings qui ne sont JAMAIS vendues !

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 2823 3000 0181 8984 6481 846

Les informations juridiques

Le site ullis-immo.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 13/09/2024.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Une demande de ré-attribution du nom a été acceptée le 22/07/2024.

https://www.wipo.int/amc/en/domains/search/case.jsp?case_id=71028

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

